

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 29 JANVIER 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **21 janvier 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **2 février 2026**

Objet de la délibération :

**3 - Demande de concours financier de l'Etat et du Département
- Aménagements sécuritaires Avenue de Verdun**

Le jeudi 29 janvier 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurations : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. Pierre LEONARD

Excusés : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Bernadette

Dans la continuité des aménagements sécuritaires réalisés en 2025 sur la rue du Lieutenant Bourguignon (RD947), une réflexion similaire a été portée sur les 1080 mètres linéaires de l'avenue de Verdun et de la rue du Docteur Poulain (se superposant à la RD643), ainsi que sur le carrefour se situant à l'intersection de ces rues avec la route de Villécloye (RD118).

Les objectifs de ces aménagements sont :

- de réduire la largeur des chaussées, incitant à la réduction de la vitesse dès l'entrée de ville et sur tout ce tronçon, classé RGC (Route à Grande Circulation) ;
- d'intégrer les mobilités douces cyclables, par la création de deux voies cyclables (après une phase expérimentale de 18 mois) et piétonnes, par la création d'une continuité piétonne de la fin de l'avenue de Verdun au chemin de la Tuilerie (menant vers le hameau d'Iré les Prés) ;
- d'améliorer la visibilité à l'intersection reliant l'avenue de Verdun à la rue de la Scierie et ainsi de réduire le risque routier avant l'entrée sur la zone d'activités de Sous-Retendu ;
- de sécuriser les traversées piétonnes avec la création ou la mise aux normes de sept traversées piétonnes (incluant la création d'îlots refuge en raison de la largeur de la chaussée).

La réflexion a été menée de concert avec les services de l'ADA 55 afin de coordonner ces travaux avec la réfection des routes départementales.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
Travaux	138 343,50 €	Aides publiques	70 561,08€	48%
Installation et préparation de chantier	10 590,00 €	DETR	58 561,08€	40%
Démolition	3 262,50 €	Amendes de police	12 000,00 €	8%
Gestion des eaux pluviales	3 450,00 €	Autres (autofinancement)	75 841,62€	52%
Aménagement sécuritaire	71 027,00 €	Fonds propres	75 841,62€	52%
Aménagement paysager	13 604,00 €	Total ressources	146 402,70 €	100,00%
Signalisation	36 410,00 €			
Maîtrise d'oeuvre <i>dans la limite de 10% du montant des travaux éligibles</i>	8 059,20€			
Total dépenses	146 402,70€			

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la sollicitation du concours financier de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

VALIDE la sollicitation du concours financier de l'Etat et du Département dans le cadre des aménagements sécuritaires sur l'avenue de Verdun et la rue du Docteur Poulain, ainsi que sur le carrefour se situant à l'intersection de ces rues avec la route de Villécloye.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 30 janvier 2026 et publication ou notification
le 30 janvier 2026

MONTMEDY, le 30 janvier 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 30 janvier 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD